REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE



COMMUNE DE GOURBEYRE

REF/D/VDBML/2020-S6-63

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SESSION ORDINAIRE

Le 23 octobre 2020, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gourbeyre s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation adressée par Monsieur le Maire, le 15 octobre 2020, conformément aux articles L.2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

EFFECTIF DU CONSEIL MUNICIPAL: 29

PRESENTS:

M. EDMOND Claude, M. NESTOR Willi, Mme CIVIS Marguerite, M. D'ALEXIS Léïli, M. JOUYET Josy Constant, Mme GUIMBEAU-MILEAU Erique, Mme MAMBOLE Corinne, Mme BARGAS Marie-Lucie, M. BERNARD Etienne, Mme DI RUGGIERO Nicole, M. VIGNAL Charles, M. BASSETTE Rosan Pierre, M. ZOU Jocelyn, M. POMPILIUS Anaïs, Mme MANUEL Francette, Mme DACALOR Fabienne, Mme EDMOND Sabrina, M. CARLE Johan, Mme RYON Sophie, Mme CALIFER George Laurent, M. ZENON Charles, M. EDOUARD Claude Etienne, Mme THOMAS Fabienne Sylvie, Mme SAMUEL-CESARUS Valérie,

REPRESENTES:

Mme ERDAN-DESCOTEAUX Nicole a donné pouvoir à M. VIGNAL Charles.

M. DI RUGGIERO Patrick a donné pouvoir à M. NESTOR Willi.

Mme DURIZOT-EYNAUD Françoise a donné pouvoir à Mme EDMOND Sabrina

M. ADEMAR Luc a donné pouvoir à M. ZENON Charles

M. MARSEIL Benchico a donné pouvoir à Mme SAMUEL-CESARUS Valérie

Soit: 24 membres présents

05 membres représentés

The second second to the second secon

SECRETAIRE de SEANCE : Madame MANUEL Francette

Délibération portant validation de la reddition des comptes de l'opération Démolition-Reconstruction de l'école Raymonde Augustin au 09 octobre 2020

Conformément à la convention de mandat relative à la réalisation des travaux de l'école Raymonde Augustin (article 21) passée avec la SEMSAMAR, les bilans financiers des

Accusé de réception en préfecture 971-219711090-20201023-D6VDB620-S6-63-DEpage **1** sur **3** Date de réception préfecture : 30/10/2020



dépenses à engager et restant à engager, présentés par le mandataire doivent être validés par le Conseil Municipal (voir échéancier prévisionnel joint).

Le bilan financier actualisé de l'opération s'élève au 09 octobre 2020 à :

- 3 904 160 € TTC en dépenses

Ce document comptable annexé fait également état des dépenses et recettes attendues sur l'année 2020, 2021, 2022.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de mandat (article 21) relative à la réalisation des travaux de démolitionreconstruction de l'école Raymonde Augustin

Considérant la reddition des comptes établie par la SEMSAMAR, au 09 octobre 2020, au titre de l'opération « DEMOLITION - RECONSTRUCTION de L'ECOLE Raymonde AUGUSTIN »,

Considérant qu'il y a lieu de valider les mouvements financiers enregistrés sur l'opération et de prendre acte des recettes et dépenses prévisionnelles,

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapporteur en ses explications,

Après échanges de vues,

Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITE,

DECIDE

Article 1: De valider la reddition des comptes de l'opération « DEMOLITION-RECONSTRUCTION de l'école Raymonde AUGUSTIN », telle que présentée par la SEMSAMAR au 09 octobre 2020, soit 3 904 160 € TTC.

Article 2 : D'inscrire les montants engagés au budget de la commune,

الرواد (۱۹۹۶) الرواد (۱۹۹۸) ا

Article 3 : De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour les applications pratiques de la présente délibération



Article 4 : Toute contestation de cette délibération devra être effectuée devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Pour expédition conforme

Le Malire,

Claude EDMOND

Délibération transmise en Préfecture le

30 OCT. 2020

Affichage le





Echéancier prévisionnel réglé TTC : 137881-REALISATION DES TRAVAUX DE DEMOLITION ET RECONSTRUCTION ECOLE RAYMONDE AUGUSTIN - GOURBEYRE-Guadeloupe - établi le 09/10/2020 금 A fin 2019 Fin 10/20 2021

Désignation lignes budgétaires En Euros 040-Travaux VRD 170-Appels de Fonds 090-Honoraires)50-Travaux Bâtiment Sous-total recettes 70_rPréfinancement : : 137881/3009-Coordonnateur (SPS) : 137881/3001-Maitrise d'Oeuvre Bâtiment Trésorerie brute Sous-total trésorerie transitoire sous-total dépenses _00-Rémunération Semsamar : 137821/3109-Etude Géometre : 137881/3108-Etude Géotechnique : 137881/3005-Controle Technique ; 137831/3204-Publicité et Reprographie 0-Autres Frais Budget préc. Ξ -3 602 548 793 763 3 793 763 2 285 289 -874 480 -296 283 -262 548 -30 000 -13 170 -56 496 -15 165 -5 100 -306 극 Budget actualisé -301 612 -189 736 110 399 110 399 -74 331 -25 182 -22 316 **-7 650** -4 713 -1 289 -1 119 <u>£</u>33 -25 -3 904 160 -2 475 025 904 162 3 904 162 -948 811 -321 465 -97 650 -284 854 -61 209 -16 454 -14 289 -61 209 -5 533 -325 -1 233 057 206 410 1 206 410 -515 261 -231 165 -204 472 -380 328 -26 647 -33 064 -33 064 -73 239 -16 454 -6 039 -3 874 -326 -1 194 627 1 288 544 -1 422 015 1 288 544 -191 161 -35 120 35T J91--36 227 -1 107 -342 944 -225 818 547.510 547 510 -17 798 -211 797 599 189 -10 463 -8 995 -2 166 -2 021 204 -1 537 571 836 054 1 836 054 211 797 -416 979 -10 463 -44 115 -54 025 -2166 -7. 660 -8 250 -2 166 861 696 485 415 861 696 164 484 -422 191 -13 950 -36 278 -12996 -12 996 -164 484 151 504 -12 983 -12 583

Ce document est issu de notre logiciel de comptabilité

Sont Indiqués dans ce tableau :

le budget prévisionnel ETTC actualisé du projet

en recettes en €11C

- au 31/12/2019, les mémoires travaux payés par la collectivité

le montant prévisionnel des mémoires travaux à payer par année

en dépenses en CTTC

au 31/12/2019, l'ensemble des dépenses payées aux entreprises (le signe - signifie qu'il s'agit de dépenses -

1

- les dépenses prévisionnelles à payer aux entreprises par trimestre

Accusé de réception en préfecture 971-219711090-20201023-D6RDB620-S6-63-DE Date de réception préfecture : 30/10/2020

